



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 MAI à 20h00

Présents : 22 - Pouvoirs : 3 – Absents : 2

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 MARS 2018

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

II – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE – 1^{ER} TRIMESTRE 2018

Monsieur le Maire présente les actes signés entre le 01/01/2018 et le 31/03/2018 dans le cadre de sa délégation générale.

Le conseil municipal prend acte de l'accomplissement de la formalité.

III – DECISION MODIFICATIVE N°1/2018

Cette décision modificative présente les mouvements de crédits à inscrire au budget principal 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IV – GARANTIES D'EMPRUNTS DE LA SEMCODA SUR OPERATION DE LOGEMENT SOCIAUX RUE DU STADE

Il est décidé d'approuver la garantie de la collectivité à la SEMCODA à hauteur de :

- 100 % pour le premier prêt relatif à la construction de 3 logements PSLA,
- 50 % (soit 829 900 €) pour le second prêt relatif à la construction de 8 logements PLS.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V – AUTORISATION AU MAIRE POUR VENTE DE MATERIELS OU EQUIPEMENTS

Monsieur Le Maire présente le projet de vente par voie de courtage aux enchères, de matériels et mobiliers de la commune.

Il est proposé d'approuver la liste des biens figurant en annexe, pour les soumettre à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne et dont la valeur dépasse les 4 600 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VI – PROLONGATION DE DUREE DES CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE DES MEDECINS AU CERCLE

Il est décidé de prolonger les conventions de mise à disposition des locaux par les médecins, jusqu'au 30 Septembre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VII – ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Il est proposé d'approuver l'admission en non-valeur des titres selon l'état détaillé communiqué par la Trésorerie Principale le 13 Mars 2018 d'un montant de 3 436,82 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

VIII – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE D'ELECTRICITE DU SYDER

Par délibération n° 2015-1-7 du 29 janvier 2015, l'assemblée avait validé l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité proposé par le SYDER.

Dans ce sens, il est proposé d'accepter l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés et de valider la convention fournie par le SYDER régissant cette adhésion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IX – DENOMINATIONS DE VOIES ET ESPACES PUBLICS

Sont présentés la liste de plusieurs voies ou espaces publics qu'il convient de dénommer :

1. Voiries nouvelles (desserte de l'opération le Cadran II)
 - Rue Jacques Cartier
 - Rue Marco Polo
 - Rue Vasco de Gama
 - Passage Ferdinand de Magellan,
2. Voiries à nommer ou renommer
 - Lieudit « La Gare d'Heyrieux » à remplacer par Chemin de la Gare d'Heyrieux,
 - « Chemin latéral » à remplacer par « Chemin du Silo » dans la section comprise entre la RD 153 et le VC n° 2 « Chemin des Tâches » sur environ 815 mètres.
3. Espaces Publics
 - Espace MEZZAGO (devant local festif).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

X – ACHAT DE LA PROPRIETE TRUCHET

Il est décidé de valider l'achat de la propriété de Monsieur et Madame TRUCHET André, propriétaires de la parcelle A0 175 qui jouxte le bâtiment communal (ex CCAS) en vue d'acheter à l'amiable leur bien d'une surface de 861 m² d'une somme de 393 800 €.

Dans ce sens, les formalités nécessaires peuvent être engagés et l'acte signer en l'étude de Maître SCHIBLER, notaire à Saint Pierre de Chandieu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

XI – MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM L'ACCUEIL

Il est rappelé que le Syndicat intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de l'Accueil est l'autorité organisatrice d'un service d'accueil aux personnes âgées. Ce service médico-social, est géré dans un bâtiment qui appartient au SIVOM dont la Commune de St Pierre de Chandieu est membre.

Le bâtiment recevant actuellement le syndicat est vétuste et nécessite d'importantes remises aux normes et le coût parait disproportionné au regard de la qualité du bâtiment.

Il est décidé de modifier l'article 2 des statuts du syndicat pour lui permettre d'envisager la construction et la gestion d'une résidence autonomie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

XII – TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2019

Il est procédé en public au tirage au sort des 12 jurés d'assises, qui devront être âgés de plus de 23 ans au cours de l'année 2019.

La séance est levée à 20H39.